

Festival bien être et zénitude Anduze

Inscription au Festival bien être et zénitude



PLAN DE BRIE BP 30 30140 ANDUZE

www.ucia-anduze.com

Pour vous préinscrire au Festival bien être et zénitude, envoyez votre dossier à cette adresse mail : festivalbienetrezenitude@gmail.com

Ou Adresse postale : UCIA FESTIVAL BIEN ETRE ET ZENITUDE
PLAN DE BRIE, BP30 30140 ANDUZE

- le règlement intérieur daté et signé.
- la fiche de préinscription datée et signée.
- attestation Responsabilité Civile Professionnelle.
- attestation d'affiliation, N° SIRET (Chambre des Métiers, chambre de l'agriculture, chambre de commerce...
- 3 photos de vos produits 1 photo de votre stand (format JPEG et taille WEB). Mettez de belles photos !
- une enveloppe avec vos coordonnées pour un retour éventuel par la poste.

Le comité de sélection vous donnera une réponse dans les 15 jours après réception de votre dossier.

✳ REGLEMENT DU FESTIVAL à voir ci-joint à retourner signé et daté

✳ Petit rappel du règlement

- ✳ **Agenda :** dimanche 7 juin 2020
 - ✳ **Emplacements :** 2m linéaire minimum par emplacement dans le parc des cordeliers à Anduze.
 - ✳ **Présence :** Vous vous engagez à être présent à 8h30 jusqu'au remballage qui ne sera toléré qu'à partir de 18h45
 - ✳ **La sélection des dossiers :** SEULS les dossiers complets seront examinés Le comité de sélection se réunit tous les 15 jours. Vous serez informé(e) par mail de la décision ou par sms si vous n'avez pas de messagerie.
 - ✳ **N° SIRET :** Ce festival est réservé aux professionnels, que ce soit en activité principale ou secondaire. Tout exposant a son propre n° de SIRET pour sa propre activité.
 - ✳ Tout exposant doit être déclaré auprès de La Chambre des métiers, la chambre de commerce, la Chambre d'agriculture...
 - ✳ Tout exposant ayant des salariés est à jour de ses obligations en tant qu'employeur.
- ASSURANCE :** Une assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire. Vous devez être assuré entre autres pour les festivals installés en intérieur et en extérieur et ce pour l'année 2020.

✳ **Investissement personnel/bénévolat et communication du festival :**

Ce festival ne fonctionne qu'avec l'investissement personnel de chacun bénévoles et exposants. Dans la mesure de vos moyens, il vous sera demandé un petit coup de main. Merci d'avance !

Nous faisons de très gros efforts sur la communication de ce Festival : flyers, pancartes, presse, web, Facebook, guides touristiques, ... **Mais ce n'est pas suffisant !**

Nous devons **TOUS** nous INVESTIR pour faire connaître ce festival et faire de la pub individuellement ! IL vous sera demandé un petit coup de main !!

Pensez à donner l'info (mail ou autre) aux clients, amis, voisins, Partagez !! sur **Facebook**. Lors d'un autre festival sur une autre commune, mettre l'affiche du Festival sur votre stand par-exemple, etc. ...

<input type="checkbox"/> Je n'oublie le chèque caution	70. €
<input type="checkbox"/> Je suis adhérent(e) à l'association UCIA et j'exerce une activité commerciale je prends un stand de 2m linéaire	13. €
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas adhérent(e) à association UCIA et j'exerce une activité commerciale je prends un stand de 2m linéaire	18. €

Je choisis mes options

<input type="checkbox"/> J'ai besoin de plus d'espace <input type="checkbox"/> x m linéaire	6.00€ X
<input type="checkbox"/> Je suis adhérent(e) à l'association UCIA J'ai besoin de plus d'espace <input type="checkbox"/> x m linéaire	4.50€ X
<input type="checkbox"/> Je m'inscris avant le 1 avril 2020 (cachet de la poste faisant foi)	-6.00 €
<input type="checkbox"/> Je dépose des cartes de visites, des dépliants sur la table à l'entrée du festival	3.00€
<input type="checkbox"/> Je désire participer en réalisant une conférence <input type="checkbox"/> X Temps estimé Attention nous n'avons pas encore de réponse pour le prêt d'une salle si cela se fait en plaine n'aire, pas de participation	5.00
<input type="checkbox"/> Je désire participer en tant que professeur à une démonstration <input type="checkbox"/> X Temps estimé	
<input type="checkbox"/> J'ai besoin d'électricité	3.00€

Je soussigné _____, déclare avoir lu le règlement (en pièce-jointe) du Festival bien être et zénitude et m'engage à le respecter .

A Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Festival bien être et zénitude

Association loi 1901 ucia Anduze
Siège social : plan de brie BP 30 30140 anduze

<http://www.ucia-anduze.com/>

festivalbienetrezenitude@gmail.com

* FICHE D'INSCRIPTION juin 2020 *

A remplir directement sous Word ou pdf

A renvoyer :

UCIA FESTIVAL BIEN ETRE ET ZENITUDE
PLAN DE BRIE BP 30 30140 ANDUZE

Nom	
Prénom	
Nom commercial	
Adresse postale	
CP et ville	
E. mail	
Tél. portable	
Tél. fixe	
Site web / blog	
Page Facebook	
Activité	
Est-ce votre activité principale ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date de début d'activité	
Statut	<input type="checkbox"/> Chambre des métiers <input type="checkbox"/> Chambre de commerce <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> autres (à préciser)
N° de SIRET (INSEE) (Kbis, RM,MSA... <u>Fournir attestation d'affiliation.</u>
Assurance responsabilité civile	Assureur nom, adresse : Contrat n°

<u>Fournir attestation valable pour 2020.</u>	Adresse :	
Présentation technique de votre activité. RAPPEL : joindre 3 photos des produits + 1 photo du stand (format JPEG taille WEB)		
Texte de présentation pour la page du festival : votre travail, site, contacts, etc ...		
Droit à l'image	J'autorise les organisateurs du festival à prendre des photos de mon stand ou de moi-même et d'utiliser mes photos pour le site web et la communication du festival. <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> J'ai besoin d'électricité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> J'ai un barnum	Qui mesure mètres X mètres profondeur	
<input type="checkbox"/> J'ai un parasol demètre(s) de profondeur	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> Véhicule d'exposition	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	demètres de long
<input type="checkbox"/> avec auvent	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	demètres profondeur
<input type="checkbox"/> Chèque caution	70.00€	

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A Le

Signature précédée de la mention « **Lu et Approuvé** » :

Partie réservée au comité de sélection.

Date réception dossier	Accepté / refusé + date	Répondu date et moyen

REGLEMENT FESTIVAL BIEN ETRE ET ZENITUDE 2020

- ✳ **Clause 1** : Le FESTIVAL BIEN ETRE ET ZENITUDE à Anduze est organisé par l'association UCIA Anduze, et se déroulera le dimanche **7 juin 2020 de 9h30 à 18h45** dans le parc des Cordeliers à Anduze et Parking Parc des Cordeliers. Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association UCIA Anduze organise et fait fonctionner le festival bien être et zénitude. Il précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur.
- ✳ **Clause 2** : Ce festival est ouvert aux producteurs (de préférence locaux), aux artisans producteurs de produits de bien être du corps et de l'esprit, aux artistes et artisans proposant des produits pour le bien être de la personne ou de l'habitat. Nous privilégierons les produits issus de l'agriculture bio ou assimilé.
- ✳ **Clause 3** : Les dossiers d'inscription doivent être signés et adressés à : UCIA, Mairie d'Anduze, Plan de Brie, BP30 Anduze 30140. Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, d'un chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription à l'ordre d'UCIA Anduze ainsi que du chèque de caution de 70€, qui sera détruit après le festival si l'emplacement a été rendu propre. Clôture des inscriptions le 6 avril 2020.
- ✳ **Clause 4** : L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les produits décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.
- ✳ **Clause 5** : La sélection des dossiers (dossier complet) : un mail vous informera de la réception de votre dossier. Le comité de sélection se réunit tous les 15 jours les demandes d'admission seront instruites dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Le comité se réserve le droit de refuser une candidature, **sans justification, (aucun motif ne sera donné)**, et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits. En cas de rejet, vous serez informé(e) par mail de la décision et les chèques d'inscription seront retournés dans l'enveloppe que vous aurez joint au dossier. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommages et intérêts.
- ✳ **Attention** Dans le cas où vous changez d'activité, il faudra en informer le comité de sélection qui réexaminera votre dossier pour valider ou non votre nouvelle activité.
- ✳ **Clause 6** : Le chèque correspondant à votre inscription sera encaissé à partir du **7 mai 2020**
- ✳ **Clause 7** : Annulation : La participation financière de l'exposant ne sera pas restituée en cas de désistement, celui-ci peut toutefois proposer à l'organisateur un remplaçant. Toutefois, en cas de désistement dûment justifié de la part de l'exposant et notifié par lettre recommandée, avant le 7 mai 2020, les sommes versées pourront être remboursées. Par contre, si le désistement survient après le 7 mai 2020 l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées sans qu'aucune réclamation ne puisse avoir lieu. (Hors cas de force majeure avec présentation d'un justificatif).
S'il devenait impossible de disposer des lieux nécessaires, dans des cas de forces majeures (intempéries, guerre...) rendant impossible la bonne exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur peut annuler à tout moment et ce, sans qu'aucun exposant puisse prétendre à une indemnité quelconque.
- ✳ **Clause 8** : Emplacement : Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée, le jour du festival BIEN ETRE ET ZENITUDE. Les places attribuées sont définitives et non discutables, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes. L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé. Pas de sous location d'emplacement, pas de permutation. Le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription. Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré. En cas d'employé présent sur le stand l'employeur devra être à jour de ses obligations. L'organisateur est seul juge des emplacements.
- ✳ **Clause 9** : L'accueil des exposants se fera à partir de 8h. L'aménagement des stands devra être terminé à 9h30. Les exposants **bénéficiaire de l'énergie électrique** doivent se munir de leur équipement : rallonges électriques aux normes en vigueur en bon état de fonctionnement, pour les éclairages des ampoules basse consommation d'énergie sont exigées. Tout autre type d'ampoule sera refusé.
- ✳ **Clause 10** : Les véhicules ne devront pas rester sur place après 9h00, et ne seront pas acceptés sur les lieux du festival avant 18h45. Les exposants auront fini le remballage, débarrassé leurs déchets et sorti leurs véhicules à 20h00.
- ✳ **Clause 11** : Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté (sinon le chèque de caution de 70€ sera encaissé). L'Association UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement ou empêchant le bon déroulement du festival.
- ✳ **Clause 12** : Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions. Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites.
- ✳ **Clause 13** : Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement. L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.
- ✳ **Clause 14** : L'ouverture au public débutera à 09h30